



DATE	N° FACTURE	N° CLIENT	REP.
27/02/26	FA2607567	46000074117	17

SASU au capital de 812500 €
Z.I. ENGACHIES - 3 Rue Van Gogh
32000 AUCH
Tél : 05 62 60 10 70
E-mail : bouttier@bouttier.fr
Code NAF : 4649Z
SIRET 39988476600011 - TVA FR20399884766 - RCS Auch

LEBOUCQ FREDERIQUE EI
TABAC PRESSE EPICERIE
6 PLACE DE LACROIX
46140 CAILLAC
FRANCE

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 16 h 30
Dépôt ouvert uniquement sur rendez-vous

Tout litige concernant cette facture doit nous être signalé sous 48 heures. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Vos commandes 24h/24 - 7j/7 deux solutions :
05 62 60 10 74 / www.bouttier.fr

N° TVA intracom. : FR79992603415

DESIGNATION	PVP	N° ARTICLE	NB BOITES	QTE UNIT.	PX UNIT. BRUT	R %	PX UNIT. NET	MONT. H.T.	T
Echange sur facture FA2605412									
LOT CLIPPER CARR.144GM-307+GAZ (144,00)		149662	1	1				0,00	1
** BR.CLIPPER GM DECORE		20276	3	144	1,00		1,00	144,00	1
** GAZ BOMBE CLIPPER 100ML		23500	12	12				Gratuit	1
TOTAL HT								144,00	

Récapitulatif par famille produit

Prochain passage prévu le 10/03/26

T	% TVA	Base TVA	Montant TVA	TOTAL TTC	
1	20	144,00	28,80	172,80 EUR	
Totaux		144,00	28,80		
Mode de règlement		Echéance	Montant	Mode de règlement	Echéance
L.C.R.		29/03/26	172,80		

En cas de retard de paiement, le taux ne peut en aucun cas être inférieur à 1,5 fois le taux légal Art L 441-6 du code du commerce. Les pénalités de retard sont exigibles sans rappel préalable. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 est fixée à 40 € par le décret n° 2012-115 du 2 octobre 2012.

DATE	N° FACTURE	N° CLIENT	REP.
27/02/26	FA2607567	46000074117	17

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Sauf stipulation contraire, nos ventes sont faites aux conditions générales ci-dessous :

- 1) - Toutes nos marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de l'expédition.
- 2) - Nos marchandises livrées par transporteur, même en franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire.
- 3) - En cas de perte ou de détérioration, la réclamation doit être faite par l'acheteur auprès du transporteur.
- 4) - Toute autre réclamation devra être faite à notre siège Social dans les cinq jours suivant la livraison par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 5) - Aucune marchandise ne pourra être acceptée pour retour ou échange sans convention expresse écrite.
- 6) - Les délais de livraison seront observés dans la mesure du possible. Le retard apporté à la livraison ne pourra justifier, ni annulation de commande, ni dommages-intérêts.
- 7) - Nos factures sont payables au Siège de notre Société.
- 8) - Nos marchandises sont vendues avec la clause de réserve de transfert de propriété, elles resteront donc notre propriété jusqu'à complet paiement et jusque-là, se trouveront en dépôt chez l'acheteur à la charge et au risque de ce dernier. La présente clause doit être considérée comme de rigueur. En cas de refus par le client de restituer les marchandises livrées, la restitution pourra être obtenue par décision en référé du Président du Tribunal de Commerce d'Auch, seul compétent. La passation d'une commande par un acheteur sera réputée d'acceptation de la présente clause.
- 9) - Pour tout litige éventuel, le Tribunal de Commerce d'Auch, sera seul compétent.
- 10) - De plein droit, ces conditions générales de ventes seront applicables à tous nos clients.
- 11) - Pénalités de retard : tout règlement effectué après la date mentionnée entraînera des pénalités de retard suivant le taux légal en vigueur prévu par la loi 92.1442 du 31/12/92
- 12) - IDENTIFIANT UNIQUE POUR LES PRODUCTEURS SOUMIS A LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

L'identifiant unique FR355533_19UORA, attribué par l'Ademe, atteste de l'enregistrement de notre Société au registre des producteurs de la filière Produits du tabac, conformément à l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement.